



CAPA hors-classe des agrégés 2020 : déclaration liminaire

Tout d'abord, le SNALC-Grenoble tient à remercier l'ensemble des services pour le travail de préparation des fichiers et leur qualité.

Les commissaires paritaires du SNALC-Grenoble ont cependant plusieurs remarques à formuler :

L'an dernier, dans notre déclaration liminaire, nous écrivions : « *les avis contingentés doivent absolument être respectés à l'issue des rendez-vous de carrière afin de ne pas introduire de déséquilibres entre disciplines.* » Or, deux ans à peine après que la CAPA a procédé à un équilibrage des appréciations pour l'ensemble des enseignants dans le cadre de la mise en place de ce nouveau système, force est de constater que selon la discipline qu'ils enseignent, les collègues ne sont pas traités de la même manière à l'issue du 3^e rendez-vous de carrière. En effet, tandis que certaines disciplines respectent scrupuleusement des quotas très restrictifs, d'autres s'en détachent déjà fortement, distribuant généreusement les avis « excellent » et « très satisfaisant ». Ainsi se met de nouveau rapidement en place une inégalité de traitement entre collègues selon leur discipline, mais aussi leur génération, d'autant que de nouveaux quotas nettement plus avantageux seront appliqués l'an prochain pour l'attribution de l'appréciation finale. Quelles seront les conséquences pour les générations précédentes du passage de 10% à 30% d'avis « excellent », et de 45% à 50% d'avis « très satisfaisant » ? On voit là tout le caractère délétère de quotas qui, en plus d'avoir jusqu'à présent suscité beaucoup d'incompréhension chez des collègues qui se voyaient attribuer des appréciations finales sans grand rapport avec les avis des évaluateurs primaires, recréent de l'injustice en étant aléatoirement respectés et sujets à une obsolescence rapide. Nous demandons pour l'avenir la mise en place de garde-fous permettant de garantir l'équité entre les disciplines et les classes d'âge. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous souhaitons que les promotions prennent en compte une part de mérite, à condition que le mérite soit évalué de manière objective et cohérente.

Pour cette même raison, nous sommes toujours opposés au caractère pérenne des appréciations : les collègues ne comprennent pas, et à raison, qu'on ne puisse pas évoluer dans sa manière de servir. On peut d'ailleurs remarquer que ce principe n'a pas été repris pour l'accès à la classe exceptionnelle, alors pourquoi persister ?

Mais à partir du moment où l'administration a mis en place ce système, peut-elle l'ignorer selon son bon vouloir ? Cette année, on voit pour la première fois apparaître des véto mis à la promotion de collègues dont l'appréciation, attribuée il y a un ou deux ans à peine, et donc inchangée, n'est pas « à consolider », mais « satisfaisant » et même « très satisfaisant ». Comment justifier cette aberration ? S'agit-il de dire que les évaluateurs précédents se sont trompés ? Ou bien que d'éventuels problèmes rencontrés cette année effaceraient du jour au lendemain l'ensemble d'une carrière ? Nous ne comprenons pas cette décision et nous opposons à ce type de pratique que nous jugeons injuste et arbitraire.

Nous sommes également opposés au principe de la substitution, mais nous ne jugeons ici pas utile de nous y opposer en CAPA puisque les collègues évincés de la liste n'auraient de toute façon aucune chance d'être promus cette année.

Le SNALC-Grenoble rappelle une fois de plus les fortes attentes des enseignants en matière de reconnaissance sociale et salariale. Or, alors que de timides négociations avaient commencé à voir le jour, le bruit court déjà que la suspension de la réforme des retraites signe définitivement celle de la revalorisation des rémunérations attendue depuis des décennies.

Doit-on donc également tirer un trait sur la hausse de quotas qui intéresse le plus les enseignants, celle des taux de promotion de grade, promise par le ministère au mois de janvier ? La nécessité évoquée plusieurs fois par le ministre lui-même de compenser le coût du logement et de la vie dans certains départements comme la Haute-Savoie est-elle déjà oubliée ? La période passée a d'ailleurs souligné le manque de moyens alloués aux professeurs à travers l'obligation de l'enseignement à distance. Ce n'est pas grâce aux dotations en matériel du MEN que les cours ont eu pu avoir lieu mais grâce à l'équipement personnel des collègues qui ont même parfois dû engager des frais pour maintenir le contact avec leurs élèves, c'est-à-dire payer pour travailler, par conscience professionnelle.

Pour finir, nous rappelons qu'il s'agit ici de la dernière CAPA d'avancement qui réunit l'ensemble des commissaires paritaires agrégés. Pour nous, cette dernière CAPA signifie la fin des garde-fous et des possibilités de donner un point de vue différent sur les collègues. Pour les mutations, nous déplorons fortement l'impossibilité de veiller à ce qu'il y ait aussi peu d'erreurs que possible dans le calcul des barèmes ou le processus d'affectation : nombre de collègues ne verront pas les erreurs éventuelles de barème, et personne ne pourra vérifier la validité de l'affectation de chaque candidat.